



ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 05 Juillet 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. GUELHES Bernard, MARTINEZ Vincent.

Excusés : MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MICHEL Claude, AJJANI Hicham, VAN MEEL Alan, AJJANI Rachid Mme CHAZAL Stéphanie, KINNOUS Chaïb.

Reçu :

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Les arbitres convoqués en appel disciplinaire et ne pouvant se déplacer doivent impérativement présenter un justificatif en cas d'absence ou demander un report. (Art.21 paragraphe12.)

De plus tous les arbitres qui ne respecteront pas ce protocole se verront sanctionner de **30 euros** automatiquement.

A L'ATTENTION DES ARBITRES :

Nous vous rappelons les catégories soumises à la péréquation :

- *D1
- *D2
- *D3
- *Coupe Grand Vaucluse seniors
- *Coupe Roumagoux Seniors
- *Coupe Ulysse Fabre seniors
- *Coupe Espérance seniors
- *U14 D1
- *U15 D1
- *U16 D1
- *U17 D1
- *U19 D1

Pour toutes les autres rencontres vous devez IMPERATIVEMENT vous faire régler vos frais d'arbitrage par le club RECEVANT.

Face à la recrudescence des feuilles de mission liées à l'arbitrage, le District se doit de vous informer qu'il est dans l'obligation de cesser le règlement de vos frais non acquittés.

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **DENTELLES FC** merci pour votre implication envers ces deux jeunes arbitres, contactez la Commission Statut et Arbitrage pour les mutés, M. PALISSE a-t-il fait toutes les démarches pour vous rejoindre ?

RECTIFICATIF DU PV DU 28 JUIN 2022

- M. KINNOUS Chaïb était absent lors de la réunion du mardi 28 juin 2022, veuillez en prendre note

RECTIFICATIF AU STAGE DU 03 SEPTEMBRE 2022

- Il faut lire 11h00 à 11h15 pause pour tous

ARBITRES

- **M. CHANCHOU Nicolas** il faut être affilié au Club, contactez Monti Sports qui vous informera de la date pour pouvoir récupérer votre pack qui est de 400euros renouvelable tous les deux ans et à la charge du club si vous êtes affiliés sinon à votre charge si vous êtes indépendants
- **M. LOUNISSA Rafik** le quorum n'étant pas atteint, réponse vous sera faite rapidement
- **M. CONSTANTIN Nicolas** merci à vous d'avoir soulevé l'erreur, nous allons la rectifier
- **M. AOULAD Akim** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée

- **M. BELABBACI Mohamed** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. ZENASNI Ramdam** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. SAHNOUNE Samy** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. DUBOC Pierre** bonne chance à vous dans votre nouvel avenir professionnel et félicitations pour l'heureux événement, la CA vous remercie pour vos années d'arbitrage
- **M. ANTOINE Marc** bien reçu votre mail
- **M. MOURABIT Adil** bien reçu votre rapport

INDISPONIBILITES

**INDISPONIBLES ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.
MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN
COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- **M. ABDERRAHMANE Hakimi** 30/07/2022 au 11/09/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contrairement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55